

## **SEANCE DU 24 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze, le 24 juillet 2015, le Conseil Municipal de la commune de SENIERGUES, légalement convoqué le 05 juin 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel THEBAUD, Maire.

Etaient présents : Michel THEBAUD, Jean-Jacques DELBERT, Huguette MONESTIER, Yoann BERGOUNIOUX, Christine BOY, Robert ESCAPOULADE, Yvelise PAGANEL, Pascal RICHARD

Etaient absents excusés : Michel MESPOULET, Angélique LAFON, Magali CLAMAGIRAND

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DELBERT

### **1 – CHOIX DU COLUMBARIUM :**

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2015, deux nouveaux devis ont été demandés concernant la réalisation d'un columbarium, à savoir :

- **Société GRANIMOND** :
  - o **Projet en granit gris d'orient** pour un montant de : 2 500 € 00 TTC
  - o **Projet en granit rose boréal** pour un montant de : 2 766 € 00 TTC
- **Pompes Funèbres LA BOURIANE** pour un montant de : 2 712 € 00 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis des Pompes funèbres La Bouriane pour la réalisation du columbarium en gris du Tarn, portes noires plus le banc compris dans le devis.

### **2 – CREATION DU SITE INTERNET :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société FIRE LIVE pour la création du site Internet qui s'élève à 140 € 83 TTC annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir ce devis.

### **3 – TOUR DE TABLE :**

**Robert ESCAPOULADE** précise que lors de la soirée du 10 juillet, beaucoup de personnes ne connaissaient pas la fontaine de Séniergues. Peut être faut-il mettre en place un panneau indicateur.

**Huguette MONESTIER** a participé à la visite du Centre de Tri de Saint Jean Lagisneste.

Elle signale également que l'Office du Tourisme de Labastide Murat sera à la place du cabinet dentaire.

**Yoann BERGOUNIOUX** fait part des remarques de Patrick BOUZOU concernant l'élagage du chemin à Font Bernier ;

**Pascal RICHARD** précise que Monsieur Jean-Luc ROUGIE a refixé l'imposte à l'Eglise mais il faut prévoir de la refaire.

Il est décidé que l'Eglise restera ouverte tous les jours de 10 heures à 18 heures jusqu'au 22 août. Il est nécessaire de mettre un panneau « accès interdit » pour monter à la tribune.

**Christine BOY** signale que le virage, face à la maison MALGOUYARD est dangereux. Le Conseil Municipal la remercie chaleureusement pour l'arrosage des fleurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 30